

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Gendarmerie des transports aériens

**Décision n° 12072 du 9 septembre 2013 portant promotion de sous-officiers de gendarmerie  
du cadre général de la gendarmerie des transports aériens**

NOR : INTJ1319217S

Le commandant de la gendarmerie des transports aériens,

Vu le code de la défense;

Vu le décret n° 2008-952 du 12 septembre 2008 modifié portant statut particulier du corps des sous-officiers de gendarmerie;

Vu l'arrêté du 14 décembre 2012 portant délégation de pouvoirs du ministre de l'intérieur en matière d'administration et de gestion du personnel militaire de la gendarmerie nationale;

Vu la décision n° 925 du 29 janvier 2013 (NOR : INTJ1300457S),

Décide:

Article 1<sup>er</sup>

L'adjudant dont le nom suit est promu au grade d'adjudant-chef le 1<sup>er</sup> octobre 2013:

Guilhaumon, Rémi                      Nigend : 172 160                      Numéro de livret de solde : 6 534 475

Article 2

Le maréchal des logis-chef dont le nom suit est promu au grade d'adjudant le 1<sup>er</sup> octobre 2013:

Rippe, Patrick                      Nigend : 99 854                      Numéro de livret de solde : 5 103 460

Article 3

Le gendarme dont le nom suit est promu au grade de maréchal des logis-chef le 1<sup>er</sup> octobre 2013:

Etasse, Stéphane                      Nigend : 147 578                      Numéro de livret de solde : 8 005 643

Fait le 9 septembre 2013.

*Le général, commandant la gendarmerie  
des transports aériens,  
D. STRIEBIG*